

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

225 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la rénovation du bâtiment collectif situé 79 rue Parmentier à Périgueux (20 logements locatifs sociaux)

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social.

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Des travaux permettant aux locataires une amélioration sensible de leur sécurité : remplacement et sécurisation des garde-corps
- Une stratégie d'intervention globale sur les bâtiments concernés et une analyse en termes de performance : rénovation des façades ITE et béton sur des bâtiments qui n'avaient aucune isolation

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Périgueux, par délibération du 9 juillet 2024, soutient également cette opération de rénovation de 20 logements sociaux avec une subvention équivalente à celle de l'agglomération, soit 30 000€.

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 30 000€, conformément au règlement d'intervention sur le parc social, et correspondant au financement de 18,8 % % du déficit d'opération.

Fait à Périgueux, le **17 FEV. 2025**

Affiché le : **17 FEV. 2025**

Le Président
Jacques AUZOU



Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Rénovation bâtiment de 20 logements sociaux collectifs

- La rénovation du bâtiment collectif situé 79 rue Parmentier à Périgueux, et accueillant 20 logements sociaux collectifs (HLMO), permettra une amélioration du confort des habitants et de leurs conditions de sécurité
- Les logements sont à quinze minutes à pied du centre-ville de Périgueux, proches d'établissements scolaires et des commerces. Les transports en communs sont disponibles, ainsi que les services de proximité et services publics.
- Les travaux ont été réalisés eu cours de l'année 2023
- Les loyers sont conventionnés et aucune hausse de loyer n'est prévue, suite à la réalisation des travaux :

| Type de logements | Forme | Nombre de logements | | | | Surfaces habitables (m2) | Loyer mensuel (€) | Loyer mensuel après travaux |
|-------------------|--------------|---------------------|------|-----------|-----------|--------------------------|-------------------|-----------------------------|
| | | PLAI | PLUS | HLMO | TOTAL | | HLMO | HLMO |
| T1 | Collectif | | | 1 | 1 | 62 | 150.19 | 150.19 |
| T2 | Collectif | | | 3 | 3 | 81 | 211.41 | 211.41 |
| T3 | Collectif | | | 13 | 13 | 104 | 258.50 | 258.50 |
| T4 | Collectif | | | 3 | 3 | 124 | 315.89 | 315.89 |
| | TOTAL | | | 20 | 20 | | | |

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| Nature des dépenses directement liées à l'opération | Montant HT | Ressources | Montant |
|---|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment | 159 027.85 € | Subvention CD 24 | 40 000 € |
| | | Subv CA Grand Périgueux | 30 000 € |
| | | Subv Commune de Périgueux | 30 000 € |
| | | Fonds propres | 59 027.85 € |
| TOTAL | 159 027.85 € | TOTAL | 159 027.85 € |